

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis N° 08/2024 – Nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera

Amendement du Comité de direction

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 08/2024 du Comité de direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'Association de communes Sécurité Riviera – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 ;

Vu la communication N° 03/2025 du Comité de direction au Conseil intercommunal ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.00 au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

COMITE DE DIRECTION

Le Président


Bernard Degex

Le Secrétaire


Frédéric Pilloud



Clarens, le 14 février 2025